



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 octobre 2020

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET, Michel VACCON, Éric DOURNON

Absents : Jacques JOUANS, Bruno AVEQUE, Jean-Luc BASSET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Jacques JOUANS à Valérie MARTINET, Bruno AVEQUE à Yves GENEVOIS et Jean-Luc BASSET à Marianne MICHEL

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2020.
- Le Conseil approuve et adopte la modification statutaire du SACO modifiant l'attribution du nombre de sièges à la commune des Deux Alpes et modifiant l'appellation du syndicat « Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche » remplacé par « Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche ».
- Le Conseil prend acte du projet de rapport annuel du service public de la SPL OZ/VAUJANY pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable pour l'exercice 2019-2020.
- Le Conseil prend connaissance des rapports d'activité 2019 du Pôle Sport et Loisir et de la résidence les Hauts de la Drayre.
- Le Conseil approuve la convention d'utilisation de la patinoire par l'association sportive « Club de curling de Vaujany – les Pierres de Feu » pour une durée d'une année calendaire sportive à compter du 6 novembre 2020, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de matériel de curling entre la Commune d'Huez en Oisans et la Commune de Vaujany pour une durée de trois ans à compter du 23 octobre 2020.
- Le Conseil approuve la reconduction de la convention de mise à disposition gratuite de la piscine entre la Commune de Vaujany et l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2020/2021.
- Le Conseil approuve la convention relative à l'organisation du stage fédéral féminin, de rassemblement nationaux et d'événements internationaux avec la Fédération Française de Hockey sur Glace, pour les saisons à venir (2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023).
- Le Conseil décide de la reprise de la démarche du Plan Local d'Urbanisme, précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU prendra en compte les nouvelles orientations portées par le Conseil municipal, dit que la Commune se fera accompagner par un Bureau d'Etudes pour l'assister dans cette démarche et autorise Monsieur le Maire à postuler à la Dotation Générale de Décentralisation.



Le Maire,

Yves GENEVOIS